

**Conditions Générales d'Utilisation  
du Service « Messagerie Crédit Coopératif Direct »**

**Les présentes Conditions Générales d'Utilisation du service « Messagerie Crédit Coopératif Direct » constituent un des éléments contractuels du service Crédit Coopératif Direct dont les règles de fonctionnement figurent à la convention de Compte de Dépôt souscrite à la Banque.**

## **1 - Description du Service Messagerie Crédit Coopératif Direct**

L'abonné à Crédit Coopératif Direct (ci-après, « L'Abonné ») peut disposer d'un nouveau service d'accès à un service de messagerie électronique avec la Banque dans l'environnement sécurisé de CRÉDIT COOPÉRATIF DIRECT (ci-après, la « Messagerie Crédit Coopératif Direct » ou le « Service »), conformément aux conditions et modalités ci-après. La Messagerie Crédit Coopératif Direct est incluse dans le service « Abonnement Crédit Coopératif Direct ».

Ce service de messagerie électronique a pour buts exclusifs de permettre aux abonnés d'obtenir des rendez-vous avec leur conseiller, de pouvoir demander à être rappelé téléphoniquement, ou de pouvoir échanger librement sous forme de dialogue. Via le service Messagerie Crédit Coopératif Direct, aucune transaction bancaire ne pourra être demandée ou réalisée.

## **2 - Accès à la messagerie Crédit Coopératif Direct**

Le Service est exclusivement accessible aux personnes physiques, capables majeurs ou mineurs autorisés par leur représentant légal, abonnées à Crédit Coopératif Direct.

Toute utilisation du Service sera réputée avoir été effectuée par l'Abonné.

L'Abonné est informé qu'en résiliant son accès à Crédit Coopératif Direct, il met fin immédiatement à l'accès au « Service ». Dans ce cas, l'Abonné perd définitivement l'accès et l'usage des messages conservés jusqu'alors dans sa Messagerie Crédit Coopératif Direct qui seront supprimés.

## **3 - Fonctionnalités du Service**

### **3.1 - Interlocuteurs de l'Abonné**

Le Service permet à l'Abonné d'adresser, ou de recevoir, des messages électroniques en direction, ou en provenance, d'une ou plusieurs personnes d'un Centre d'Affaires de la Banque dont la liste est définie par le Crédit Coopératif.

### **3.2 - Notification d'un nouveau message dans la Messagerie Crédit Coopératif Direct**

Sous réserve de la disponibilité de ce service dans sa Banque et de la déclaration préalable d'une adresse électronique personnelle et valide, l'abonné peut recevoir notification électronique des nouveaux messages parvenus dans sa Messagerie Crédit Coopératif Direct.

La Banque n'est pas responsable de la saisie erronée des données personnelles de l'abonné, du filtrage anti-spam abusif du transport des données, de la qualité et de la disponibilité des réseaux de télécommunication, ni des interruptions pour les interventions de maintenance, ni par suite de cas fortuits ou de force majeure et, en particulier, celles qui se produisent suite à un mauvais fonctionnement du matériel de l'Abonné ou du réseau de télécommunications.

La Banque dégage sa responsabilité des difficultés associées au contrat passé entre l'Abonné et son fournisseur d'accès.

### **3.3 - Suppression des messages**

L'Abonné a la possibilité de supprimer de la Messagerie Crédit Coopératif Direct les messages électroniques émis ou reçus par lui. Dans ce cas, aucune restauration de ces messages ainsi supprimés ne sera possible ultérieurement. La banque se réserve cette même possibilité selon les termes des articles 3.4, 4 et 5 des présentes Conditions Générales. En tout état de cause, Le Crédit Coopératif ne pourra pas être rendue responsable pour toute suppression fortuite ou dolosive de messages.

### **3.4 - Limite à la capacité de stockage**

La Messagerie Crédit Coopératif Direct attribuée à l'Abonné est limitée par la Banque dans sa capacité de stockage en raison des contraintes techniques et de sécurités retenues par la Banque et susceptibles d'évoluer dans le temps. Aussi, il appartient à l'Abonné de se renseigner auprès de son Centre d'Affaires Crédit Coopératif ou de son Conseiller sur la capacité de stockage effective qui lui sera attribuée.

En cas de dépassement de cette capacité de stockage, la Banque pourra être amenée à supprimer des messages.

Cette limitation du stockage intègre l'ensemble des messages émis et reçus.

## **4 - Contenu des messages**

### **4.1 - Règles d'utilisation du « Service »**

L'Abonné s'engage à n'utiliser le Service que dans le cadre strictement précisé à l'article 1 des présentes Conditions Générales définissant l'objet du présent Service . Le « Service » n'est pas destiné à la prise en compte de demandes de transactions bancaires ou financières ou également l'inscription de comptes destinataires de virements.

Aussi, l'Abonné s'interdit de transmettre tout message, pièce jointe ou autre document qui n'aurait aucun lien direct, voire indirect avec l'objet du Service Messagerie Crédit Coopératif Direct. S'agissant de demandes réalisées par l'Abonné et qui n'entreraient pas dans le cadre défini ci-dessus, l'absence de réponse de la Banque ne pourra pas être considérée comme l'acceptation et la réalisation des opérations demandées.

L'Abonné devra faire un usage raisonnable du Service, en bon père de famille, notamment quant au contenu, à la fréquence des messages envoyés et à la taille ou au format des pièces jointes, toute autre utilisation pouvant notamment être à l'origine d'une saturation de l'infrastructure informatique de nature à mettre en péril la qualité et la continuité du « Service ».

La Banque se réserve le droit de mettre en demeure par tous moyens l'Abonné de cesser une telle utilisation dans un délai de 24 (vingt-quatre) heures. En cas de poursuite d'une utilisation déraisonnable par l'Abonné, la Banque se réserve le droit de résilier le « Service », sans que l'Abonné puisse prétendre à une quelconque indemnité, en raison, notamment, de la perte des messages contenus dans la Messagerie Crédit Coopératif Direct.

### **4.2 – Traitement d'une demande formulée dans un message**

Le « Service » est exclusivement un service de dialogue entre l'Abonné et des interlocuteurs De la Banque. En l'absence de réponse de l'interlocuteur dans un délai raisonnable, l'Abonné est invité à contacter son Centre d'Affaires.

Le « Service » ne permet pas de prendre en compte des demandes relatives aux opérations bancaires, y compris les opérations sur instruments financiers et l'inscription de comptes destinataires de virements. L'Abonné est tenu soit d'effectuer ces opérations conformément aux dispositions de Crédit Coopératif Direct, soit de transmettre ses demandes à la Banque qui gère son compte.

La fonctionnalité permettant la prise en compte des demandes de mise à jour des données et informations personnelles de l'Abonné est en cours de déploiement ; chaque abonné sera averti personnellement de sa mise à disposition. Elle pourra être conditionnée par la Banque à la présentation des pièces justificatives remises en Centre d'Affaires . Toutefois, en fonction de la mise à jour des données demandée, l'Abonné sera tenu de produire les pièces justificatives correspondantes.

## **5 – Sécurité**

L'Abonné est tenu de vérifier la qualité des documents électroniques joints à ses messages, en veillant notamment à ce qu'ils ne comportent pas de virus ou autres logiciels malveillants. La Banque se réserve le droit de supprimer sans délai ni information préalable les documents électroniques attachés aux messages échangés qui menaceraient directement ou indirectement l'intégrité de son système d'information.

La Banque met en œuvre ses meilleurs efforts afin d'assurer la non-dangereusité des messages envoyés à l'Abonné via le « Service » ; mais elle ne peut, compte tenu des aléas techniques, le garantir complètement. Il appartient, en conséquence, à l'Abonné de mettre en œuvre les mesures adéquates afin de préserver l'intégrité de son système informatique. En tout état de cause, la Banque ne saurait être tenue responsable en cas de dommages causés au système informatique de l'Abonné.

## **6 - Archivage des messages**

La Banque rappelle à l'Abonné qu'il lui appartient, s'il souhaite conserver les messages reçus ou envoyés, de mettre en œuvre régulièrement les procédures de sauvegarde (copies d'écrans, copie du texte dans un document électronique, export dans un fichier au format PDF, etc.) adéquates afin d'archiver sur son propre système informatique tous les documents ou messages stockés dans la Messagerie Crédit Coopératif Direct, notamment afin de tenir compte de la possibilité pour la Banque de fermer et de supprimer le cas échéant, l'accès au Service.

La Banque ne saurait être tenue pour responsable en cas de perte par l'Abonné des documents et messages susmentionnés qui n'auraient pas été correctement sauvegardés par lui.